

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 934

23 septembre 2005

### SOMMAIRE

<b>AIG Financial Advisor Services Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44818</b>	<b>HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44816</b>
<b>Altona Gestion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44831</b>	<b>HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44816</b>
<b>Ambicor S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44821</b>	<b>Hypercenter Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44797</b>
<b>(Les) Amis du Château d'Esch-sur-Sûre, A.s.b.l., Esch-sur-Sûre</b> .....	<b>44809</b>	<b>I P drum Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44792</b>
<b>Anais S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44830</b>	<b>I.T. Consult S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44813</b>
<b>Bluewater Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44787</b>	<b>Immo-Royal, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44814</b>
<b>Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44818</b>	<b>Immo-Royal, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44816</b>
<b>Clestra S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44812</b>	<b>Immobilien-gesellschaft CSC Kirchberg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44832</b>
<b>Clestra S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44812</b>	<b>Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44822</b>
<b>Cofide International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44786</b>	<b>Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44817</b>
<b>Corellia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44831</b>	<b>Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44817</b>
<b>Cornucopia Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>44819</b>	<b>International Fire Center S.A., Bergem</b> .....	<b>44788</b>
<b>Corsair European Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44813</b>	<b>International Fire Center S.A., Bergem</b> .....	<b>44788</b>
<b>Corsair Investments International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44796</b>	<b>International Pension Administration, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44814</b>
<b>Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44831</b>	<b>Investilux, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44818</b>
<b>ECU Gestion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44791</b>	<b>Ixos Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44817</b>
<b>Eco Equity Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44820</b>	<b>Kalmo Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44814</b>
<b>EGS Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44821</b>	<b>LCF Edmond de Rothschild Conseil S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44822</b>
<b>Epsum S.A. Holding, Luxembourg</b> .....	<b>44811</b>	<b>LSF A&amp;T Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44832</b>
<b>Eufin Compagnie Financière S.A., Luxembourg</b> ..	<b>44821</b>	<b>LSF4 VRF, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44830</b>
<b>European Hospitality Investments II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44814</b>	<b>Mediterranean Food S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44821</b>
<b>European Hospitality Investments II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44814</b>	<b>Megamed, S.à r.l., Contern</b> .....	<b>44787</b>
<b>European Overseas Holding Corporation S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44791</b>	<b>Melchior CDO I S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44786</b>
<b>Eurosecur Immobilière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44790</b>	<b>Minusins S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44786</b>
<b>Frutzel, S.à r.l., Linger</b> .....	<b>44815</b>	<b>MKS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44796</b>
<b>Gelfiser S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>44823</b>	<b>MS Equity Products (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>44820</b>
<b>(The) Genesis Emerging Markets Investment Company, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44830</b>	<b>NHS Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44822</b>
<b>Genesis Smaller Companies, Sicav, Luxembourg</b> ..	<b>44831</b>	<b>NPB Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44813</b>
<b>Groupe du Savoy Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>44815</b>	<b>Ocean Services Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44819</b>
<b>Gruppo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44822</b>	<b>Oryx, S.à r.l., Strassen</b> .....	<b>44815</b>
<b>Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44832</b>	<b>Oryx, S.à r.l., Strassen</b> .....	<b>44815</b>
<b>Hoxia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>44819</b>		

Palos S.A., Luxembourg . . . . .	44819	Société des Anciens Ateliers Nic. Olinger Parti-	
Panuropean Lisbon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44832	pation S.A., Foetz . . . . .	44821
Proud to Serve Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44822	Société des Anciens Ateliers Nic. Olinger S.A.,	
Redevco Industrial Dusselburg S.A., Luxembourg	44820	Foetz . . . . .	44820
Remal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44816	Sofigest, S.à r.l., Weiler-la-Tour . . . . .	44817
Remal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44816	Sofinim Lux S.A., Luxembourg . . . . .	44819
Satec S.A. (Société d'Application Technique et		Sogedi S.A., Luxembourg . . . . .	44789
Commerciale), Luxembourg . . . . .	44805	Soprano S.A.H., Luxembourg . . . . .	44806
Satec S.A. (Société d'Application Technique et		SP Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	44831
Commerciale), Luxembourg . . . . .	44805	Sun Hotels International S.A.H., Luxembourg . . .	44786
Satec S.A. (Société d'Application Technique et		Topolux S.A., Luxembourg . . . . .	44812
Commerciale), Luxembourg . . . . .	44805	USK & P S.A., Luxembourg . . . . .	44822
Siparex Small Cap Value, S.à r.l., Luxembourg . . .	44820	Vento Italia S.A., Luxembourg . . . . .	44806
Skino S.A., Luxembourg . . . . .	44823		

**MELCHIOR CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.144.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(040089.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.373.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(040088.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**MINUSINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg.  
R. C. Luxembourg B 3.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(038922.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**COFIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.604.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

COFIDE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(039141.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**MEGAMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 32.147.

*Cession de parts sociales sous seing privé*

La soussignée:

Madame Ornella Zamparini, commerçante, demeurant à L-5316 Contern, 60, rue Edmond Reuter.

Déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, toutes les mille cent quatre-vingts (1.180) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée MEGAMED, S.à r.l. avec siège social à L-5326 Contern 14, rue Edmond Reuter, immatriculée au registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 32.147,

à Laurent Butelli, représentant, né le 21 septembre 1966 à Briey demeurant à F-54680 Errouville 5, Grande-rue qui accepte, moyennant le prix global d'un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour et il participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Fait à Contern, le 13 mai 2005.

O. Zamparini / L. Butelli

*La cédante / Le cessionnaire*

Monsieur Patrice Reger, ingénieur, demeurant à Contern, agissant en sa qualité d'associé, déclare approuver la susdite cession de parts sociales et accepter Monsieur Laurent Butelli préqualifié, comme nouvel associé.

P. Reger.

Monsieur Patrice Reger, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

P. Reger

*Le gérant unique*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03186. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038902.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**BLUEWATER INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.790.

Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Koen Van Baren et Monsieur Benoît Frin, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

Avec effet au 30 juillet 2004, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

\* Monsieur Sing-Ming Chu, né le 5 février 1968 à Lausanne en Suisse, directeur, demeurant F-75016 Paris, 11B, avenue du Maréchal Maunoury

\* UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, R.C.S. N° B 64.474;

\* MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. N° B 51.100.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Sing-Ming Chu, Administrateur,
- Mrs Shaw-Lan Wang, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

*Pour BLUEWATER INVESTMENT*

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038303.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

44788

**INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 87.155.

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A. (Matricule No. 20022210948), avec siège social à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 87.157;  
constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 51439;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 10 septembre 2003, publié au Mémorial de 2003, page 53747.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernandes Alves Peres, indépendant, demeurant à L-4818 Rodange, 9, avenue Dr. Gaasch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rosa Amélia Garcia Goncalves, ouvrière, demeurant à Tétange, 40, rue Pierre Schiltz.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Paulo Sergio Curado Correia, employé privé, demeurant à Tétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de la société de Bascharage à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue;
- 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bascharage à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution, le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Bergem.»

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élèvent à six cent vingt euro (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Peres, R.A. Garcia Goncalves, P.S. Curado Correia, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2005, vol. 893, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée, à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 mai 2005.

C. Doerner.

(038870.3/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 87.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(038874.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**SOGEDI S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.167.

## DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEDI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 71.167, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 811 du 30 octobre 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 22 septembre 2004, comprenant nomination de Monsieur Francesco Abbruzzese en tant que liquidateur. L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, a été nommée en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 315 (trois cent quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Lesdits rapports, après avoir été signés ne varieront par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être formalisés avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(038972.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**EUROSECUR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROSECUR IMMOBILIERE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.284.

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROSECUR IMMOBILIERE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.284, constituée sous la dénomination de EUROSECUR S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 290 du 14 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 635 du 24 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de la dénomination sociale en EUROSECUR IMMOBILIERE S.A.

4.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5.- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EUROSECUR IMMOBILIERE HOLDING S.A. en EUROSECUR IMMOBILIERE S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROSECUR IMMOBILIERE S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les résolutions prises ci-avant sont prises avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2005, vol. 430, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Hellinckx.

(039074.3/242/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**ECU GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 23.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 février 2005*

En date du 8 février 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* De renouveler les mandats de Madame Patricia Quennesson et de Messieurs Gérard Bruyelle, Jean-Luc Gavray et Loris Di Vora en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;

\* De renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaires aux Comptes pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECU GESTION S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Di Vora

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038990.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 9.212.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038302.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**I P DRUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 107.840.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- ACT GT LIMITED, a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, P.O. Box 3175,

here represented by Mrs. Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 April 2005;

2.- BIND GT LIMITED, a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, P.O. Box 3175,

here represented by Mrs. Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 April 2005.

Said proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a holding corporation (société anonyme holding) under the name of I P DRUM HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry out any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of 31 July 1929, on holding companies.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed by the joint signatures of two directors.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

**Art. 7.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Tuesday of the month of June at 11.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and five.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and six.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- ACT GT LIMITED, previously named, two thousand five hundred and ninety-eight shares . . . . .	2,598
2.- BIND GT LIMITED, previously named, five hundred and two shares . . . . .	502
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred and fifty euros (EUR 1,750.00).

#### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr. Helge Vilhelmsen, certified public accountant, born in Oslo (Norway), on 3 June 1951, residing in 0355 Oslo (Norway), Bogstadveien 30;

b) Mr. Arnaud Kiffer, private employee, born in Thionville (France), on 4 March 1973, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;

c) Mr. Patrick Haller, private employee, born in Joeuf (France), on 14 August 1964, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

3) Has been appointed auditor:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., having its registered office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 22.668.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and six.

5) The registered office of the company is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- ACT GT LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 3175,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 avril 2005,

2.- BIND GT LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 3175,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 avril 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de I P DRUM HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente-et-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille six.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ACT GT LIMITED, prénommée, deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit actions. . . . .	2.598
2.- BIND GT LIMITED, prénommée, cinq cent deux actions . . . . .	502
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Helge Vilhelmsen, «certified public accountant», né à Oslo (Norvège), le 3 juin 1951, demeurant à 0355 Oslo (Norvège), Bogstadveien 30;

b) Monsieur Arnaud Kiffer, employé privé, né à Thionville (France), le 4 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;

c) Monsieur Patrick Haller, employé privé, né à Joeuf (France), le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.668.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

5.- Le siège social est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 25, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

E. Schlessler.

(039401.3/227/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.017.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 3 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

*Pour CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01569. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038293.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**MKS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.795.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de la société, MKS INSTRUMENTS, INC. enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01978, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(039010.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**HYPERCENTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 107.815.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the sixth day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. WORLD TOUR INVEST LTD., a public limited liability company holding (Société Anonyme Holding) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 22.101,

duly represented by Ms. Valérie Mantot, attorney at law, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 2, 2005.

2. EASTERN PROPERTY HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at c/o Euro-American Trust and Management Services Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Ms. Valérie Mantot, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given in Geneva on April 29, 2005.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and name**

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of HYPERCENTER INVESTMENT S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

#### **Art. 5. Share capital**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000,-) consisting of seven hundred forty-nine (749) shares in registered form without par value, each fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company**

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

#### **Art. 13. Powers of the board of directors of the Company**

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

#### **Art. 14. Delegation of powers**

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### **Art. 15. Binding signatures**

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

#### **Art. 16. Conflict of interests**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

**Art. 17. Statutory auditor**

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 18. Accounting year**

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits**

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation**

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Applicable law**

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

*Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) WORLD TOUR INVEST LTD., prenamed four hundred and ninety shares .....	490
(2) EASTERN PROPERTY HOLDINGS LIMITED, prenamed two hundred fifty-nine shares .....	259
Total: seven hundred forty-nine shares .....	749

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

*Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand eight hundred and fifty (2,850.- EUR) euro.

*General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a six year period:

(a) Mr. Pierre Lentz, born on 22 April 1959 in Luxembourg, with business address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(b) Mr. John Seil, born on 28 September 1948 in Luxembourg, with business address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

(c) Mr. Gustav Stenbolt, born on 12 August 1957 in Drammen (Norway), with address at 7, rue Agasse, CH-1208 Geneva (Switzerland);

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a six year period: KPMG AUDIT, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

(v) that the address of the registered office of the Company is at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WORLD TOUR INVEST LTD., une société anonyme holding, établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.101,

ici dûment représentée par Mademoiselle Valérie Mantot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 mai 2005.

2. EASTERN PROPERTY HOLDINGS LIMITED, une société établie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o Euro-American Trust and Management Services Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici dûment représentée par Mademoiselle Valérie Mantot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 29 avril 2005.

Lesdites procurations après signature ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de HYPERCENTER INVESTMENT S.A. (la Société).

#### **Art. 2. Siège social**

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.3. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet social**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra

en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par sept cent quarante-neuf (749) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert des actions**

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société**

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Administration de la Société**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société**

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société**

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 15. Signatures autorisées**

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de

signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

#### **Art. 17. Commissaire aux Comptes**

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 18. Exercice social**

18.1. L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 19. Affectation des bénéfices**

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

#### **Art. 20. Dissolution et liquidation**

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Art. 21. Droit applicable**

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) WORLD TOUR INVEST LTD., prénommée quatre cent quatre-vingt-dix actions	490
(2) EASTERN PROPERTY HOLDINGS LIMITED, prénommée deux cent cinquante-neuf actions	259
Total: sept cent quarante-neuf actions	749

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille huit cent cinquante (2.850,- EUR) euros.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

(a) Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(b) Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

(c) Monsieur Gustav Stenbolt, né le 12 août 1957 à Drammen (Norvège), dont l'adresse est au 7, rue Agasse, CH-1208 Genève (Suisse);

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

KPMG AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

(v) le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 31, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(039245.3/230/527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**SATEC S.A. (SOCIETE D'APPLICATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.295.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039793.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**SATEC S.A. (SOCIETE D'APPLICATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.295.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039796.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**SATEC S.A. (SOCIETE D'APPLICATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.295.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039798.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**SOPRANO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 62.553.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2005:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

\* Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038380.3/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**VENTO ITALIA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 107.849.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Berton, administrateur de société, né le 16 juin 1949 à Rome, demeurant 4, Via Oppido Mamerina, Rome, Italie.

Ici représenté par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant professionnellement 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Dominique Santini, administrateur de société, né le 19 mars 1947 à Courbevoie (France), demeurant en Polynésie française, Immeuble Hokulea, boulevard Pomare, 4<sup>ème</sup> étage, Papeete.

Ici représenté par Monsieur Gilles Malhomme, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL ApS, avec siège social à GI Holtevej 110B 2540 Holte (Danemark), inscrite au registre de commerce et des sociétés danois sous ApS 179553.

Ici représentée par Monsieur Gilles Malhomme, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de VENTO ITALIA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter à ses filiales, ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Les actions tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par la première assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

#### Surveillance

**Art. 11.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

#### Assemblée Générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2005.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an deux mil six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Dispositions Générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Carlo Berton, prédit, trois cent trente-quatre actions. . . . .	334
2) Monsieur Dominique Santini, prédit, trois cent trente-trois actions . . . . .	333
3) INGVARSDON TRADING INTERNATIONAL Aps . . . . .	333
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500)

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Carlo Berton, précité;

b) Monsieur Dominique Santini, prédit;

c) Monsieur Per Ole Villum Hansen, administrateur de société, né à Sollerod le 9 août 1945 demeurant GI Holtevej 110B 2540 Holte (Danemark).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 83.527.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, vol. 24CS, fol. 24, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(039554.3/202/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**LES AMIS DU CHATEAU D'ESCH-SUR-SÛRE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Esch-sur-Sûre.

R. C. Luxembourg F 1.079.

**STATUTS****Membres fondateurs****Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les soussignés:

Bormann Pierre, Brack Charel, Braun Josiane, Demuth Willi, Engel Tom, Faber Jeannot, Feider Georges, Goedert Pierre, Goretzki Manfred, Haas Marco, Helm Francis, Herman Isabelle, Huberty Fernand, Huss Norbert, Kintzele Gilles, Kintzinger Paul, Lang Marcel, Lelinski Armand, Lord Isabelle, Lutgen Christine, Majerus Nic, Michotte Isabelle, Miller-Naumann Anne, Miller Xavier, Nickts Joseph, Pello Maëlle, Pello Thierry, Ries Viviane, Sanavia Jeannot, Sand Jean-Marie, Schaack Karin, Schank Marco, Schaus Claude, Steffen Robert, Steinmetzer Christiane, Streumer Ronald, Thilges Claude, Wiltgen Claude, Wiltgen Eugène, Wiltgen Jeff, Wohles Eugène, Zoetart Mario,

et tous ceux qui, plus tard, seront acceptés comme membres, il est fondé une association sans but lucratif dénommée LES AMIS DU CHATEAU D'ESCH-SUR-SÛRE.

**Siège social****Art. 2.** Son siège social est établi à la maison communale d'Esch-sur-Sûre.**Durée****Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.**But****Art. 4.** L'association a pour but principal de promouvoir dans une première étape l'assainissement du site. Dans une seconde étape, elle s'occupera de favoriser l'organisation de manifestations culturelles et touristiques en relation avec le site du château d'Esch-sur-Sûre.

Elle peut réaliser de sa propre initiative des manifestations susceptibles de valoriser le site dans la finalité donnée.

L'association pourra faire exécuter l'entretien et la protection du site, pour autant que cela tombe sous sa compétence.

**Art. 5.** L'association peut, pour la réalisation de ces buts, prendre en gestion le château d'Esch-sur-Sûre, acquérir, louer ou recevoir en donation, tous biens fonciers, meubles, immeubles et terrains, gérer et exploiter des bâtiments, des sites et établissements de tous genres, éditer tous livres, brochures, prospectus et périodiques, organiser toutes manifestations, définies par le conseil d'administration, susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation de ses buts.

Pour ce faire l'association peut engager du personnel.

**Associés****Art. 6.** Le nombre des associés ne peut être inférieur à quinze.

Ils sont répartis en deux catégories:

les membres effectifs

et

les membres protecteurs.

Les deux peuvent être des personnes physiques ou morales. Les personnes morales désigneront un délégué qui exercera ce droit de vote.

Leur admission est soumise à la décision du conseil d'administration.

La cotisation des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale, par majorité simple des personnes présentes. Le montant de la cotisation ne pourra excéder 100,00 EUR, index 100.

La cotisation des membres protecteurs n'est pas plafonnée, et ne peut être inférieure à 25,00 EUR.

L'échéance des cotisations pour l'exercice en cours est fixée au 31 décembre 2005.

Seuls les membres effectifs et protecteurs ont droit de vote aux assemblées générales.

**Consultants****Art. 7.** Des conseillers à voix consultatives peuvent être choisis par le conseil d'administration en raison de leur compétence dans les domaines qui intéressent l'association.**Membres d'honneur****Art. 8.** Le conseil d'administration peut décerner le titre de membre d'honneur à des personnes qui auront rendu d'éminents services à l'association. Les membres d'honneur n'ont pas de droit de vote.**Personnes morales****Art. 9.** Les personnes morales doivent désigner leur délégué et suppléant éventuel par lettre adressée au président de l'association. Les délégués sont en fonction jusqu'au moment où leur désignation est retirée par l'envoi d'une lettre audit président.

### Démission

**Art. 10.** Les démissions de membres effectifs, protecteurs ou conseillers doivent être présentées par lettre adressée au président. Sont réputés démissionnaires les associés qui n'ont pas réglé leur cotisation annuelle dans les trois mois à partir du rappel recommandé à leur adresse.

Peut être exclu l'associé qui a gravement lésé les intérêts de l'association, sur décision de l'assemblée générale avec une majorité des deux tiers des personnes présentes.

**Art. 11.** Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les membres ne sont tenus que pour le montant de leur cotisation. Ils n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les engagements de l'association.

### Conseil d'administration

**Art. 12.** Le conseil d'administration est composé de cinq membres au moins et de vingt et un membres au plus.

**Art. 13.** Huit mandats d'administrateurs peuvent être réservés au maximum à des administrations, organismes ou associations et seront réservés de la façon suivante:

Deux mandats au Conseil Communal d'Esch-sur-Sûre;

Un mandat au Syndicat d'Initiative et de Tourisme d'Esch-sur-Sûre;

Un mandat au Naturpark Oewersauer;

Un mandat au Service des Sites et Monuments Nationaux;

Un mandat au Ministère de la Culture.

D'autres mandats à réserver à des administrations, organismes ou associations peuvent être décidés par l'assemblée générale sur avis du conseil d'administration dans la limite des huit mandats maxima fixés ci-avant pour les «administrations, organismes ou associations».

Les autres administrateurs sont désignés par l'assemblée générale par scrutin.

**Art. 14.** Le conseil d'administration nomme en son sein un président, un ou deux vice(s)-président(s), un secrétaire et un trésorier. Il se réunit sur convocation du président et si celui-ci est empêché, le (ou l'un des deux) vice(s)-président(s). Il doit être convoqué à la demande de cinq administrateurs et ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses administrateurs est présente.

En cas de parité de voix, le président de séance a voix prépondérante. Le conseil peut délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets portés pour la seconde fois à son ordre du jour. Les décisions du conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président (ou un vice-président) et le secrétaire après approbation au début de la séance suivante.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut confier la gestion courante à un bureau exécutif composé du président ou d'un des deux vices-présidents, du secrétaire et du trésorier.

Sauf délégation, tous les actes engageant l'association, autres que ceux du service journalier, sont signés par le président ou, si celui-ci est empêché, par le (ou l'un des deux) vice(s)-président(s) et le secrétaire. Les actions en justice, tant en défendant qu'en demandant, sont introduites ou poursuivies au nom de l'association, par le président ou son représentant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association: il peut poser tous actes qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 17.** Les huit administrateurs représentant les organismes repris à l'article 13 ne cessent leur fonction que dans l'éventualité où ils démissionnent ou s'ils n'occupent plus les postes qui ont provoqué leur désignation.

Les mandats des autres administrateurs sont valables pour deux ans.

L'assemblée générale peut décider la révocation d'un administrateur à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 18.** Le trésorier assure la gestion financière de l'association. Il rend régulièrement compte au conseil de la situation financière et, à l'assemblée générale, il soumet un rapport financier annuel, vérifié par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

### Assemblée générale

**Art. 19.** L'assemblée générale se réunit chaque année, dans le courant des quatre premiers mois de l'année. Le conseil d'administration peut réunir des assemblées générales extraordinaires, chaque fois qu'il le juge nécessaire pour le bien de l'association.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées par lettres circulaires, postées au moins quinze jours avant la date de la séance et contenant le détail de l'ordre du jour.

Les membres d'honneur et les conseillers sont invités aux assemblées générales.

**Art. 20.** Les comptes et les prévisions budgétaires sont soumis à l'assemblée générale, après vérification par les commissaires aux comptes.

Sont de la compétence de l'assemblée générale annuelle:

- a) les modifications des statuts,
- b) la nomination et la démission des administrateurs,
- c) l'approbation des budgets et des comptes,
- d) la libre dissolution de l'association,
- e) l'exclusion des membres,

- f) la fixation du montant des cotisations,
- g) la nomination de deux commissaires-vérificateurs des comptes.

**Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des associés et des tiers par voie d'affichage au siège social.

**Art. 22.** Sans préjudice des dispositions de la loi du 28 avril 1928 exigeant en certains cas un quorum spécial, l'assemblée est valablement constituée si au moins cinq associés sont présents ou représentés. Aucune procuration n'est valable.

#### Exercice social

**Art. 23.** L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier d'une année au 31 décembre de la même année. Pour la première fois, l'exercice social prendra cours à la date de la constitution de l'association, pour se terminer le 31 décembre 2005.

Le premier conseil provisoire sera démissionnaire pour la première assemblée générale, où des élections se tiendront. Les élections sont prévues tous les trois ans.

#### Ressources

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres,
- des subsides et des dons,
- des redevances pour services rendus,
- des emprunts,
- des intérêts,
- d'autres revenus généralement quelconques.

#### Dissolution

**Art. 25.** En cas de dissolution de l'association, la liquidation sera confiée à un collège de trois associés et l'avoir, net de toutes réserves éventuelles, sera transféré à l'administration communale d'Esch-sur-Sûre aux fins poursuivies par la présente association.

**Art. 26.** Un règlement d'ordre intérieur peut être élaboré par le conseil d'administration et est à soumettre à l'assemblée générale pour approbation (voté à la majorité simple des personnes présentes).

**Art. 27.** Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ou régis par l'usage.

L'assemblée générale constitutive de l'association LES AMIS DU CHATEAU D'ESCH-SUR-SÛRE A.s.b.l. réunie le 20 janvier 2005 à Esch-sur-Sûre, adopte les statuts ci-dessus.

Distribution des charges au sein du premier conseil d'administration:

- M. Gilles Kintzele: Président
- M. Claude Thilges: 1<sup>er</sup> Vice-Président
- M. Viviane Ries: Secrétaire
- M. Eugène Wiltgen: Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03204. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039567.3/000/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

#### **EPSUM S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R. C. Luxembourg B 51.708.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Ont comparu:

Les associés de la société anonyme, représenté par:

Monsieur Simons Rudolf, demeurant à B-4500 Huy, 50 A, rue Camp de Corroy, agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société EPSUM S.A. HOLDING avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 51.708, constituée suivant acte devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 497 du 30 septembre 1995.

Laquelle déclare le transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L-1114 Luxembourg 10, rue Adames et la modification afférent à l'article 2 des statuts.

Fait Luxembourg, date qu'en tête.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038409.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**CLESTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 58.329.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 mai 2004*

Le mandat du commissaire aux comptes en fonction, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., est venu à échéance au cours de cette assemblée et n'est pas reconduit.

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance au cours de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Michel Douay, Roger Verley et la société française CLESTRA sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CLESTRA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038402.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**CLESTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint-André.  
R. C. Luxembourg B 58.329.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 10 décembre 2004*

La démission de Monsieur Michel Douay de son poste d'Administrateur est acceptée.

Monsieur Jean-Luc Bikard est coopté au poste d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Michel Douay, Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance au cours de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Monsieur Jean-Luc Bikard est également nommé Président du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CLESTRA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038405.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**TOPOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.  
R. C. Luxembourg B 45.507.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005*

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Ont comparu:

Les associés de la société anonyme, représenté par:

Madame Maeck Nicole, demeurant à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société TOPOLUX S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 45.507, constituée suivant acte devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, du 25 octobre 1993 publié au mémorial C numéro 611 du 29 décembre 1993, modifié le 27 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 94 du 23 février 1996.

Lequel déclare le transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L-1114 Luxembourg 10, rue Adames et la modification afférent à l'article 4 des statuts.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, date qu'en tête.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038414.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**NPB SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
H. R. Luxembourg B 85.788.

*Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 8. April 2005*

Am 8. April 2005 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Fredy Schwab, Markus Ruffner, Romano Babini, Jacques Bofferding und Loris Di Vora bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2006.

Verlängerung des Mandates von ERNST & YOUNG, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2006.

Luxemburg, den 15. April 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Für NPB, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038992.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.020.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 3 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 mai 2005.

Pour CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038295.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**I.T. CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R. C. Luxembourg B 28.517.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005*

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Ont comparu:

Les associés de la société anonyme, représenté par:

Monsieur Simons Rudolf, demeurant à B-4500 Huy, 50A, Camp de Corroy,

agissant en qualité d'administrateur-délégué, de la société IT CONSULT S.A. inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 28.517, constituée suivant acte devant Maître Reginald Neumann notaire de résidence à Luxembourg, du 18 juillet 1988 publié au mémorial C numéro 276 du 15 octobre 1988, modifié le 15 février 1993, modifié le 18 février 2004 par acte devant Maître Georges d'Huart.

Lequel déclare le transfert du siège social de L-2530 Luxembourg 6, rue Henri Schnadt a L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames et la modification afférent à l'article 4 des statuts.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Luxemburg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038429.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Signature.

(040001.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(040005.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 68.230.

EXTRAIT

Le siège social de la compagnie a son adresse au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

H. N. Dueholm

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038339.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.187.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour IMMO-ROYAL SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038779.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**KALMO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALMO FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(039180.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**ORYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 12.026.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

ORYX, S.à r.l.

Signature

(039071.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**ORYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 12.026.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

ORYX, S.à r.l.

Signature

(039073.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**FRUTZEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-4795 Linger, 46, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 104.385.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 140 du 15 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2005.

FRUTZEL, S.à r.l.

Signature

(038784.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**GROUPE DU SAVOY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.320.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2005*

En date du 2 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Bofferding, Christopher Saunders, M. Gilles de Seze, Paul d'Esteve de Pradel, David Hypher, Christian de Pourtales, Bryan Jeeves, Giuseppe Barranco and M. Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2006.

\* De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GROUPE DU SAVOY, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038907.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

44816

**REMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.887.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039527.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**REMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.887.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039529.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 18.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039600.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 18.517.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039602.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.187.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 avril 2005*

En date du 20 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de MAZARS pour une durée d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg le 20 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO-ROYAL, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038996.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT EDWARD STEICHEN BUILDING KIRCHBERG S.A.,**
**Société Anonyme.**

 Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 89.167.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039603.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT EDWARD STEICHEN BUILDING KIRCHBERG S.A.,**
**Société Anonyme.**

 Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 89.167.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039606.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**SOFIGEST, Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,-.**

 Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.  
R. C. Luxembourg B 76.774.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 833 du 14 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2005.

SOFIGEST, S.à r.l.

Signature

(038786.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**IXOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.592.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 avril 2005*

En date du 20 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* De nommer Monsieur Sergio De Vecchi administrateur de la société;

\* De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Umberto Nacamuli, Francesco Morandi, Jacques Bofferding et Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2006;

\* De renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IXOS MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038995.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 87.161.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 février 2005*

En date du 3 février 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* de renouveler les mandats de Monsieur Stuart Rogers, Monsieur Romain Paulus et de Madame Rosalie Buenaventura en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2006;

\* de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038986.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 70.409.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2005*

En date du 18 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Eric Helderlé, Henry Pickard et Loris Di Vora pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;

\* de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg le 10 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARMIGNAC PORTFOLIO

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038997.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**INVESTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 43.873.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2005*

En date du 27 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean Reuter, Roland Frising et Paul Wolff pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006;

\* de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESTILUX

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039004.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

44819

**HOXIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 94.922.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039179.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(039182.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**PALOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.088.

—  
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALOS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(039183.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**SOFINIM LUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.014.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFINIM LUX

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(039184.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 95.104.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l.

C. Matton

Gérant

(039186.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**ECO EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 105.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.390.

Le bilan au 30 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(039326.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.354.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

*Pour SIPAREX SMALL CAP VALUE S.à r.l.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(039743.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 81.149.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 890 du 17 octobre 2001.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(039693.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**REDEVCO INDUSTRIAL DUSSELBURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. MANOPROP GERMANY No. 1 N.V.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 96.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039479.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC. OLINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 51.910.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 2 mai 2005, réf. DSO-BE00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 mai 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(039258.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**AMBICOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.906.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 avril 2005*

- Monsieur Christophe Borer, demeurant au 5, rue Gautier, 1201 Genève, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Rüdiger Wunderlich, administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Christophe Borer prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037204.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC. OLINGER PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 18.760.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 2 mai 2005, réf. DSO-BE00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 mai 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(039259.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**EGS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 89.214.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039319.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**MEDITERRANEAN FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 70.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039520.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 82.968.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039522.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**GRUPPO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039523.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**USK & P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 85.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039525.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**PROUD TO SERVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039526.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 70.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039530.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT CURIA KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 24.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039608.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**LCF EDMOND DE ROTHSCHILD CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 59.956.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signatures.

(039681.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 55.156.

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

Agissant en qualité de présidente d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GELFISER S.A., R.C.S. Numéro B 55.156, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, laquelle s'est tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2004, en cours de publication au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle a requis le notaire d'acter la déclaration suivante:

Suite à une omission, figurant à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2004, ci-avant relatée, il y a lieu de rajouter le paragraphe suivant:

«L'assemblée constate que l'actif de la société représenté par:

- une participation de 30% dans SAM S.R.L., ayant son siège Via XX Settembre 1/3, 1-2210 COMO et inscrite au registre de commerce de COMO C.F. n° 01398850139, enregistrée dans le bilan de GELFISER S.A. au 28 mai 2004 pour un montant de EUR 241.836,15;

- des créances pour un montant total de EUR 1.533.875,64 et des intérêts à recevoir pour un montant de EUR 46.016,27;

- des avoirs en banques pour EUR 298.262,27 moins le solde des frais de liquidation;  
sera transféré, à parts égales, comme produit de liquidation aux actionnaires M. Giampiero Molteni, né à Como, le 31 août 1946, résident à Montorfano (CO), via Molino n° 2, code fiscal MLT GPR 46M31 C9331 et M. Giorgio Molteni, né à Como le 1<sup>er</sup> septembre 1950, résident à Como, via N. Bixio n° 29, code fiscal MLT GRG 50P01 C 9331.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(039365.2/211/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**SKINO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.758.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HOLIDAY SERVICES LTD, an International Business Company, incorporated and existing under the laws of Bahamas, with registered office at UBS House, EastBay Street, P.O. Box N 4890, Nassau, Bahamas, registered with the registrar of the Commonwealth of Bahamas under number 125 793 B,

duly represented by Mr Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2005.

2) LUXINVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, register with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.176,

duly represented by Mr Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 March 2005.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of SKINO S.A. (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also the acquisition, development, promotion, sale, management and/or rental of real estate either in Luxembourg or abroad and any transaction related to real estate, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies whose main purpose is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or rental of real estate.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares (the «Shares») having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### **C. General Meetings of Shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday in May at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

### **D. Board of Directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Financial Year - Profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### G. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### H. Amendment of the Articles of Incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### I. Final Clause - Applicable Law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) HOLIDAY SERVICES LTD, prenamed .....	24,799 shares
2) LUXINVESTMENT, S.à r.l., prenamed .....	1 share
Total .....	24,800 shares

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

#### *General Meeting of Shareholders*

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
  - a) Alain Peigneux, general manager, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - b) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - c) Catherine Koch, general manager, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
3. The following person is appointed statutory auditor:  
THEMIS AUDIT LIMITED, Abbott Building P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of British Virgin Islands under number 300 728.
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2005.
5. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) HOLIDAY SERVICES LTD, une International Business Company, constituée conformément aux et régie par les lois des Bahamas et ayant son siège social à UBS House, EastBay Street, PO Box N 4890, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès du registre du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 125 793 B,

dûment représentée par M. Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2005.

2) LUXINVESTMENT, S.à r.l., constituée conformément aux et régie par les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.176,

dûment représentée par M. Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2005.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SKINO S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, la mise en valeur, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital Social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions (les «Actions») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **C. Assemblée Générale des Actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 11 heures

du matin. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être délégués à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### E. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### F. Exercice Social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### H. Modification des Statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### I. Dispositions Finales - Loi Applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

##### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) HOLIDAY SERVICES LTD, prénommé .....	24.799 actions
2) LUXINVESTMENT, S.à r.l., prénommé .....	1 action
Total .....	24.800 actions

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) Alain Peigneux, general manager, ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - b) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - c) Catherine Koch, general manager, ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:  
THEMIS AUDIT LIMITED, Abbott Building P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2005.
5. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 148S, fol. 12, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

J. Elvinger.

(038749.3/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**ANAIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.319.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039682.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 47.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039748.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**LSF4 VRF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.090.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039997.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**SP IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Bosi / S. Vandt

Président / Administrateur

(039532.3/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.730.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour DEXIA CLICKINVEST, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(039746.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**CORELLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.811.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039951.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 80.462.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039959.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**GENESIS SMALLER COMPANIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039751.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

44832

**HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.153.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(040087.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 67.082.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039607.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 89.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Signature.

(039982.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**PANEUROPEAN LISBON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 94.462.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

X. Kotoula / H. Neuman

(040091.3/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---